



PARIS, LE 14 SEPTEMBRE 2026

6 rue Louise Weiss
Bâtiment Condorcet – Teledoc 322
75703 PARIS Cedex 13
Site Internet : www.unsadouanes.fr

Affaire suivie par : Sebastien RUCART
Téléphone : 06.82.11.34.81
Mél - : s.rucart-uns@orange.fr

Courrier 015/2026

à l'attention de :

Monsieur le Directeur Général

Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
11 rue des deux communes
93558 Montreuil Cedex

Objet : **Demande d'engagement d'un plan d'action global contre les effets du changement climatique au sein de la DGDDI**

Pièces jointes : Locaux et fortes chaleurs, on ne peut plus attendre !! - UNSA Finances
Plan CANICULE à la DGDDI : nos droits ne doivent pas fondre ! – UNSA Douanes

Monsieur le Directeur,

Pour faire suite à nos échanges du 11 septembre relatifs aux impacts des vagues de chaleur et des épisodes caniculaires sur la santé des personnels ainsi que sur la continuité de l'action de nos services, nous vous adressons ce courrier afin de solliciter formellement l'engagement d'un plan d'action d'envergure contre les effets du changement climatique au sein de la DGDDI.

Si la Direction Générale a diffusé, comme chaque année, des consignes pour adapter les conditions de travail et complétées par les mesures exceptionnelles prévues par la circulaire du 5 mai 2026 en cette année record, nous constatons que ces réponses demeurent ponctuelles, hétérogènes et souvent inapplicables aux agents opérant en extérieur ou sur le terrain.

La réglementation rappelle avec certitude l'obligation de l'employeur en matière de sécurité et de santé des agents. Depuis juillet 2025, l'employeur doit évaluer les risques et adapter l'organisation du travail (aménagement des horaires et des postes, mise à disposition d'eau fraîche, protocoles d'alerte pour les travailleurs isolés).

En juillet dernier, notre fédération, l'UNSA Finances, est intervenue auprès du Ministère lors des séances du CSAM et de sa Formation Spécialisée pour réclamer une véritable politique d'adaptation des conditions de travail aux conséquences du réchauffement climatique.

Afin de s'inscrire dans une démarche pérenne et structurée, l'UNSA Douanes soutient la demande portée par notre fédération pour qu'une **campagne d'inspection nationale** soit promptement diligentée par les Inspecteurs Santé et Sécurité au Travail (ISST). Celle-ci devra donner lieu à un bilan national identifiant l'ensemble des situations à risque, ainsi que les insuffisances en matière de ventilation, de renouvellement d'air, de climatisation, d'accès à l'eau potable et de protections individuelles ou collectives face à la chaleur.

Pour l'UNSA Douanes, l'action de l'administration des Douanes doit compléter et renforcer la démarche initiée par le Ministère en s'articulant autour de trois axes fondamentaux :

1/ La sécurité et la santé des personnels ;

2/ La continuité et l'adaptation du service public ;

3/ La rénovation et l'isolation du parc immobilier de la DGDDI.

Nous avons formalisé nos priorités ainsi que nos propositions détaillées dans notre dernière publication syndicale du 9 septembre 2026, dont vous trouverez copie ci-jointe (accessible également à l'adresse : http://www.unsadouanes.fr/fr/UNSA_Douanes_reclame_plan_canicule_DGDDI_09092026).

Celle-ci introduit notamment des éléments nouveaux, parmi lesquels :

Bâtiments et locaux administratifs : Fixer un seuil maximal de température intérieure à 28°C, engager un plan d'urgence d'isolation thermique des locaux vétustes et autoriser la baisse d'activité ou la cessation de service sans perte de salaire dès 30°C en l'absence de solution de rafraîchissement.

Interventions extérieures et branche Surveillance : Prévoir la dotation obligatoire de sous-gilets rafraîchissants sous les GPB et de protège-nuques, garantir un approvisionnement de 3L d'eau fraîche par agent et par vacation via des glacières embarquées, et encadrer les activités selon des seuils stricts (aménagements dès 30°C et interdiction d'activités physiques intenses hors secours dès 35°C).

Télétravail de crise et flexibilité : Garanti un droit automatique au télétravail exceptionnel hors quota et sans opposabilité des nécessités de service dès le déclenchement de la vigilance rouge canicule, accompagné de la flexibilité des horaires de travail pour tous.

Par ailleurs, la sensibilisation et surtout l'accompagnement de la chaîne de commandement et de l'encadrement de proximité constitueront des leviers majeurs pour concrétiser ces évolutions attendues sur le terrain.

Convaincus de l'urgence de cette problématique pour la santé des agents et la qualité du service, nous restons à votre disposition pour aborder ces propositions dans le cadre d'un échange dédié ou de la prochaine Formation Spécialisée du CSA de Réseau.

Nous restons à votre disposition pour tout échange complémentaire et suivrons ce dossier avec attention. Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de ma haute considération.

Le Secrétaire général
de l'UNSA DOUANES,
Sebastien RUCART

